L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureau: 93 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS:

MARDI MATIN, 9 AVRIL.

FEUILLETON.

LE BARON DE TRENCK,

PAR MM. OCTAVE FÉRÉ ET D. SAINT-YVES

DEUXIÈME PARTIE.

L'EXIL.

XIV.

LES DEUX CACHOTS.—(Suite.)

A l'appel de Frédéric, à son invocation, rien ne bougea.

Se retournant, effrayé, il regarda autour de lui, et fut saisi d'une terreur qu'il n'avait pas éprouvée dans les plus effroyables péripéties de son existence.

La draperie qu'il avait écartée pour pénétrer dans cette prison était noire, semée de larmes blanches et de têtes de mort; — elle recouvrait les quatre pans de la muraille, et servait, en panneau, de rideaux à un lit placé dans un enfoncement.

Un long cierge, sur lequel étaient peintes des croix noires, brûlait lentement au chevet de ce lit, et sa lueur rougeâtre ajoutait à l'effet de cette décoration funèbre, en se projetant sur un prie-Dieu qui supportait une coupe de métal remplie d'eau bénite, à en juger par le rameau de buis qui y trempait.

Personne n'était là, et cependant les meubles, chargés d'objets usuels ou de vêtements que l'on paraissait avoir quittés depuis peu, indiquaient que cette chambre était habitée.

De même encore, un secrétaire béant laissait voir des liasses de papiers, et des fragments qui ne pouvaient appartenir qu'à une correspondance récemment suspendue.

Le lit, au fond de sa tenture lugubre, était défait; à la lueur du cierge sépulcral, un drap, rejeté jusqu'au chevet, avec les couvertures, paraissait cacher un corps — un cadavre, sans doute.

Frédéric marcha vers ce lit, souleva ce drap, non sans une vive émotion; mais c'était un simulacre, une illusion; s'il avait recouvert un cadavre, le cadavre n'y était plus.

Il eut besoin de se meurtrir les chairs, pour se convaincre que ce n'était pas là un rêve sinistre, résultat de ses émotions et de ses veilles obstinées. Non! il était éveillé; ce qu'il voyait, il le voyait avec ses yeux et non avec son imagination; cette chambre était une chapelle ardente.

Mais alors, le bruit qu'il avait frappé dans sa pensée, c'était celui des prêtres qui psalmodiaient l'office des morts, et des ouvriers de la mort, qui venaient chercher leur proie?

Cette proie, quelle était-elle?.... son cousin? son cousin frappé d'une mort soudaine, à l'annonce peut-être du sort implacable qui l'attendait?

Il sentit ses tempes s'imprégner d'une sueur glacée; le frisson courut à travers son épiderme à cette idée effroyable.

Mais non, c'était impossible: on l'eût prévenu; on n'eût pas poussé la rigueur de la consigne jusqu'à l'empêcher d'embrasser mort cet ami, que le sort le plus fantasque l'avait empêché de jamais embrasser vivant. Non! ce défunt ne pouvait être François de Trenck. Les geôliers lui avaient donné des indications erronées; ce cachot n'était pas celui du Pandour!

Se rattachant à cet espoir fragile, il promena ses regards autour de lui, cherchant quelque objet capable de l'éclairer, de dissiper cette horrible incertitude.

Il alla au secrétaire; les papiers étalés étaient insignifiants; c'étaient des formules imprimées, des débris de gazettes. Dans un tiroir, il trouva une bourse, qu'il rejeta; il n'était pas là pour s'approprier les dépouilles de la victime, quelle qu'elle fût.

Il mit la main sur une des liasses de papiers qu'il rejeta comme la bourse, sans chercher à en déchiffrer aucune pièce; il avait le transport au cerveau; il feuillait sans se rendre bien compte de ce qu'il faisait.

Il vida ainsi tous les tiroirs, entassant les objets disparates qu'ils contenaient les uns sur les autres. Puis, il finit par rencontrer une lettre dont l'écriture le frappa. C'était celle de son cousin!....

Cette lettre, couverte de ratures, n'était qu'un brouillon; mais encore que pouvait-elle dire?...

Il se rapprocha de cierge, et reconnut d'abord, aux premiers mots écrits en tête, en gros caractères, qu'elle s'adressait au premier ministre, M. de Kaunitz, et remontait à une dizaine de jours environ.

C'était une supplique, une requête sans doute.... Rien de tout cela. Il lut, et pour la seconde fois il crut rêver:

"Excellence,

"La cour suprême va prononcer sur mon sort. J'attends sa décision avec une tranquillité entière. Il est impossible que des juges intègres condamnent un homme tel que moi, sur des témoignages notoirement calomnieux. J'ai droit à un acquittement et j'y compte. J'y compte, Excellence, et me sens si fort de l'équité de ma cause, je crains si peu le jugement qui m'attend, que, mis à même de m'affranchir par la fuite, je reste!

"Votre Excellence reconnaîtra qu'en ceci, comme en tout, François de Trenck n'avance rien que de vrai, car je joins à cette lettre un plan d'évasion qui m'a été envoyé par mon cousin le baron Frédéric, et je vous le livre, afin de ne pas me rendre coupable d'une trahison en ne le dénonçant pas à votre juste sévérité...."

Il n'y avait pas de signature, nous venons de dire que c'était un brouillon; mais l'écriture suffisait, et la lettre, mise au net, avait été envoyée, Frédéric ne le savait que trop: sa présence en ces lieux l'attestait.

Cependant il n'en croyait pas ses yeux; le papier dénonciateur frémissait dans sa main, ses tempes battaient, sa tête menaçait d'éclater.

Le Pandour était bien réellement un traître et un méchant!....

Toute résistance à l'opinion unanime devait tomber devant ce gage de sa noirceur et de son infamie! Il avait cherché à se faire un argument auprès de ses juges, auprès du ministre, de l'aide généreuse que son trop confiant parent voulait lui fournir. Il reconnaissait son dévouement par le plus bas des crimes, une dénonciation!

Mais ce renseignement n'était peut-être pas le seul qui pût mettre Frédéric sur la voie de la scélératesse du Pandour.

Ne songeant plus à l'appareil lugubre qui paraissait indiquer sa mort, il voulut s'assurer s'il ne trouverait pas encore quelque page honteuse, et se mit à fouiller avec plus d'attention que la première fois dans les papiers.

Un bruit à l'entrée de la galerie sur laquelle s'ouvrait la cellule lui annonça la ronde des gardes et le retour des fossoyeurs, qui venaient chercher leur triste appareil.

Il comprit, à tout hasard, de la liasse qu'il avait négligée d'abord, et pourvut à rendre au détroit et son travail de démolition le moins sensible qu'il se pût.

Poussant près de la trouée une grosse caisse qui avait appartenu au Pandour, il fit retour par la tenture par dessus, puis il l'attira à lui, et regrettant son chemin, de façon à dissimuler, pour le moment du moins, cette compromettante issue.

Il faisait encore nuit; profitant de ce répit, il essaya de remettre en place la grande pierre qu'il avait eu tant de peine à détacher; mais il jugea bien vite la certitude que les soins qu'il prenait n'abuseraient pas longtemps l'œil exercé des geôliers.

Après tout, son crime n'était pas plus grand que celui qui motivait sa détention présente; il ne s'agissait dans l'un et l'autre cas que d'un parent cherchant à venir en aide à un parent. À moins d'être sans entrailles, et d'oublier tout d'un coup leur affection pour lui, ses puissants protecteurs ne pouvaient pas lui faire expier cette faute comme à un criminel vulgaire qui cherche à fuir une légitime condamnation.

De plus, on lui avait promis qu'une fois son cousin parti on lui rendrait la liberté; il y avait encore une chance pour que François, non seulement parti, mais décédé, on accomplit cette promesse avant de découvrir son travail aventureux.

Il ne reboucha donc que fort imparfaitement les deux trous, mais en ayant soin de masquer, comme précédemment, celui de sa propre chambre par le bois de son lit.

XV.

LES OBSÈQUES DU PANDOUR.

Évidemment Frédéric prenait, avec une légèreté dont il pouvait se repentir cruellement, son parti du mauvais cas où il venait de se mettre, faute de moyens pour réparer les parcelles de sa prison. Ce que les geôliers pardonnent le moins, ce n'est pas qu'on se soit enfui, mais qu'on ait eu la faculté de s'enfuir. Il manquait à cette tête, si admirablement organisée, la froide raison, et par malheur elle ne devait jamais s'y loger. Cédant toujours à la préoccupation du moment, son premier soin, à son retour dans son cachot, après avoir remis en conduite en place, fut de se procurer de la lumière pour examiner les papiers dont il venait de s'emparer. Ses facilités dont il jouissait lui permettaient d'avoir de la chandelle et un briquet. Il s'installa à sa table, et défit le nœud avec une fiévreuse avidité.

Le hasard le servait à merveille. Presque toutes ces lettres étaient de la main de la baronne de Lestocq, et chaque ligne prouvait que la fiancée était digne en tout point de son futur.

Frédéric, enlacé au milieu d'un réseau de scélératesses, s'était trouvé pris comme le fer entre l'enclume et le marteau.

Mme de Lestocq n'avait ni oublié ni pardonné au jeune baron le peu de cas qu'il avait fait de ses avances. Pour se venger de son dédain, elle s'était livrée avec un véritable acharnement à cette correspondance, qui contenait, distillées par son diabolique esprit, des détails sur de prétendues tentatives de séduction dont il se serait rendu coupable à son égard.

Si Frédéric n'avait eu en même temps en sa possession le brouillon de la dénonciation adressée contre lui à M. de Kaunitz par son cousin, il aurait pu se flatter encore, tant le mal était la chose qui lui répugnait le plus à croire, que le Pandour avait l'âme assez haute et le jugement assez sain pour mépriser les calomnies de sa maîtresse. Mais cette illusion même lui manquait.

Le Pandour n'était conduit comme ne se conduisit jamais un homme de cœur, même en présence d'une trahison avérée. Il avait eu recours à un expédient déshonorant et vil.

Ce n'était rien encore. La correspondance de la baronne réservait à notre héros bien d'autres étonnements et d'autres révélations.

Le duel avec les six lieutenants, ce duel qui devait finir par un assassinat, sans l'attitude énergique du vieil invalide engagé et l'arrivée providentielle d'Hermann de Bebell, ce duel n'était pas l'effet d'une rencontre fortuite!

Il y avait eu une trame complète, mûrie, avec les circonstances qui constituent le guet-apens. Un billet, qui exhalait encore le parfum privilégié dont la comtesse de Lestocq imprégnait tout ce qui était à son usage, en contenait l'indication irrécusable.

Ce billet, daté du jour même de l'altercation du pont du Prater, disait en toutes lettres:

"Ce pauvre Schepperl a éprouvé aujourd'hui une singulière déconvenue. Dans son zèle pour vous servir, et pour corriger l'impertinent qui n'a pas craint de profiter de votre malheur pour chercher à vous faire le pire des outrages que puisse subir un galant homme, il avait ménagé une petite affaire dans laquelle votre cher cousin devait recevoir la récompense de ses mérites. Deux fiers-à-bras qui ne vous sont pas inconnus, mais qui étant très haut leurs services, s'étaient chargés de l'affaire. Il s'agissait de dire un mot à la pointe de l'épée à ce mendiant présomptueux. Nos gens avaient leur argent en poche, attendu qu'ils ne sont pas de ceux qui font crédit, et ils réduisent du côté du Prater, où le chevalier en question ne manque pas chaque jour d'étaler les grâces de son irrésistible personne.

"Ils l'avisent de loin, venant vers le pont, et par une inspiration digne d'eux, s'imaginent de le saisir d'un coup de poing et de l'envoyer par-dessus le parapet, envoyer son talent de nageur. C'était hardi, mais des braves de cet acabit n'aiment que les grands coups. Trop grande, mon bien cher ami, car les maladroits ont manqué celui-là!

"Comment s'y sont-ils pris? votre bien pauvre était-il sur ses gardes?—j'incline à penser qu'il porte une amulette, tant inhérent est-il ;—bref, le coup de poing du sieur Hanson, que l'on prétendait infaillible, a complètement failli.

(A continuer.)

THEATRE DE L'OPERA.

Au coin des rues Toulouse et Bourbon.

PAUL ALHAIZA.....................Directeur.

Mardi, 9 avril 1867.

Deuxième représentation de

DON CÉSAR DE BAZAN,

Drame en 5 actes, par Dennery.

On commencera à 7½ heures précises.

Jeudi 11—Bénéfice de M. ROUSSEAU.

LA CLOSERIE DES GENETS,

Drame en 5 actes, précédé d'un prologue.

A l'étude—NOS BONS VILLAGEOIS. 7 avril

Théâtre National.

Coin Baronne et Perdido.

G. OSTERMANN..................Directeur.

Mercredi, 10 avril 1867.

BÉNÉFICE D'ADIEU DE M. DANIEL E. BANDMANN.

Gaston, ou le Masque de Fer.

Drame en 5 actes, par Arnoud et Fournier—traduit par L. Schneider. 9 avril

---

ACADEMIE DE MUSIQUE.

SPALDING & BIDWELL, Directeurs et Propriétaires.

J. KITTRIDGE..................Trésorier.

L'ÉVÉNEMENT DE LA SAISON.

Harry Macarthy et Lottie Estelle dans des [illegible]

La pièce comique (avec musique) arrangée expressément pour ce théâtre et intitulée:

MASANIELLO

OU LE PÊCHEUR DE NAPLES.

Distribution: Harry Macarthy; Mme [illegible], Mlle Emeline Zavistowski; Fenella, Mlle Christine Zavistowski; Suzanne, la petite Alice.

Thompson, Reeve, Carter, Schoolcraft, Bourdon et Reed, pour de nouveaux vaudevilles éthiopiques.

Duo comique chanté par Mme Florence Reynolds et Mme Frank Lacey.

LE CARNAVAL,

joli ballet, arrangé par Mlle Christine Zavistowsky,

La reine du chant, Eva Brent, chantera des romances sélectionnées.

Grande représentation tous les Samedis à midi, pour les femmes et les enfants.

L'Académie de Musique est le seul théâtre où les matinées théâtrales aient du succès. 7 avril

---

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY

LA CÉLÈBRE FAMILLE BUISLAY,

Acrobates et pantomimes.

Représentation toutes les soirs, et les samedis à MIDI. Allez voir le Saut du Niagara et la Montagne spirale. 1er avril

---

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.

[EN FACE DE L'HÔTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 9 heures du matin à 11 heures du soir.

E. W. Schaffer..................Directeur.

LE SPECTACLE le plus attrayant de la saison. La REINE ENORME pesant 762 livres. JOHN BATTERSBY, le squelette vivant; le Professeur Gerlaur, le souffleur de verre de Bohême et ses toute machines à verre, à vapeur fonctionnant constamment.

LA GRANDE MÉNAGERIE AMBULANTE D'AMES, composée de lions d'Afrique, de tigres, de kangaroos, de gorilles, de singes, de lions du Mexique, de cochons du Japon, de la merveilleuse famille heureuse, LA BELLE LOUISE, la fameuse reine de lions, qui entre dans la cage et y dénoue tout le monde; LA GRANDE EXPOSITION D'OISEAUX DE L'AUSTRALIE, de LUCARD, et PLUS DE DIX MILLE CURIOSITÉS.

dont l'énumération serait trop longue. De nouvelles curiosités arrivent journellement.

Entrée, 50 cents.—Enfants, 25 cents.

P. S.—Ne vous trompez pas d'endroit—en face de l'Hôtel St-Charles. 3 oct—6m

---

BAL!! BAL!!

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ TOUS LES SAMEDIS.

A LA NOUVELLE SALLE D'ORLEANS.

PRIX D'ENTRÉE POUR UN CAVALIER $2 00.

On trouvera dans les salons du rez-de-chaussée un élégant Café, approvisionné avec des liqueurs de premier choix. HYPPOLITE PERCIVAL, 21 mars—1m Propriétaire.

VILLES DE BAINS.

STEAMER CREOLE!

Pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

Le beau steamer CREOLE,

de marcheur et à basse pression, capitaine CHARLES WALKER, reprendra le service régulier, entre la Nouvelle-Orléans et les sus-dites villes, comme suit:

Les MARDIS et les JEUDIS—à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du chemin de fer Pontchartrain.

Les SAMEDIS—à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

AU RETOUR: — Il partira d'Ocean Springs tous les MERCREDIS SOIR, VENDREDIS MATIN et DIMANCHES SOIR.

Il sera donné avis de la reprise du service de Pascagoula.

Ces voyages et départs se feront régulièrement à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à PETER MARCY, 7 avril—1m Rue Carondelet, No 25.

Bateau des Attakapas—Départ MARDI, 9 avril, 5 heures de l'après-midi—Pour St-Martinville, la Nouvelle-Ibérie, Jeanerette, Charenton, Franklin, Centreville, Pattersonville, Brashear, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Têche.—Le beau paquebot CUBA, capitaine J. T. Furgay, commis N. P. Millard, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. E. CARLIN, agent, 7avril—2 rue de la Vieille-Levée, No 94

DÉPART tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir—Pour Opelousas. — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, VICTORY, capt. O. Hinckley, M. Kenison, commis, partira pour Opelousas, Washington, Fort Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. E. CARLIN, 93, Vieille-Levée. J. S. PAGAUD, Agent d'assurances, 15, Front street. Le VICTORY a des pilotes de la Côte et prendra des passagers aux tous des pochets. 5 avril—1m

DEPART, tous les SAMEDIS à 5 heures du soir — Pour Opelousas — Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, CLEONA, Capt. C. C. Pickett (J. B. Smith, commis), partira pour Opelousas, Washington, Fort Barré, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Il partira de Washington tous les Mercredis, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à POLLINGUE & GAJAC, No 9 rue St Louis. La CLEONA a des pilotes de la côte et prendra des passagers aux tous des pochets. 6 avril

---

AVIS.

Les jours de départ des bateaux du BAYOU-SARA sont changés, à partir de cette date, et seront, jusqu'à nouvel ordre, comme suit:

LAFOURCHE.........capitaine Greathouse,
Les Vendredis, à 10 heures A. M.
Les Lundis, à 5 heures P. M.

WAGONER.........capitaine Sorenee.
Les Samedis, à 10 heures A. M.
Les Mardis, à 5 heures P. M.

SIMMES.........capitaine Troxler.
Les Dimanches, à 5 heures A. M.
Les Mercredis, à 5 heures P. M.

Ces bateaux s'arrêteront à tous les débarcadères pour le fret ou pour les passagers.

J. J. BROWN, 8 avril—1m Surintendant-général.

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis, Memphis, Vicksburg, Natchez et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M. Pour Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,

Capitaine Wm. H. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M. Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,

Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, pour Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St-Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Baton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se reliant, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret, avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à GEO. D. HITE, rue Tchoupitoulas, No 17, A. BRITTON & CO, rue Front, No 7, 16 fév—1 an

---

Bateau de la Nouvelle-Orléans et du Bayou Sara.

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le Mardi, à 5 heures P. M., et le Samedi, à 10 heures du matin.

Pour Bayou Sara, et tous les débarcadères intermédiaires de la côte.—Le magnifique paquebot Iberville, capitaine Emile F. Gros, commis J. G. Landry, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. — RETOUR: Il partira de Bayou Sara tous les DIMANCHES et MERCREDIS, à 6 heures du soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. BELF, rue Tchoupitoulas, No 4, 5 avril J. J. COMAUX, rue St-Louis, No 4.

Avis.

Un grand nombre de personnes étant sous l'impression que mon ancien magasin de cigares "La Créole", rue Royale, 134, m'appartient toujours, je préviens mes amis et le public que ledit magasin, ainsi que le fonds, a été vendu par moi le premier novembre 1866 qu'il été vendu à Mr. J. J. Lihane par la personne qui avait ma procuration pendant mon absence de cette ville. Depuis cette époque je n'ai eu aucun intérêt dans ledit magasin.

Les deux magasins de cigares qui m'appartiennent sont celui de la rue Commune, No 152, et celui que j'ouvre ce jour-ci de jours rue Royale, No 165, au coin de la rue St Pierre.

Nlle Orléans, le 17 mars 1867. 17 mars—1m D. ROENIO.

Avis.

LE DOCTEUR ALFRED MERCIER ayant pris des arrangements avec l'Académie de Médecine de Paris pour recevoir régulièrement du virus vaccin, prévient le public qu'il vaccinera tous les jours à son office, 235, rue Girod, près de l'encoignure Baronne, de 10 à 11 heures du matin.—Prix: $2.50. 20 mars—1m

---

Chapeaux Français.

LEON PIERRE & CIE.,

66............Rue de Chartres............66.

Ont reçu 25 caisses chapeaux français, forme nouvelle, qu'ils vendent en gros au prix d'importation. [illegible]

20... Rue de Chartres ... 20

C. JAUBERT & CO.,

Offrent aux Marchands de la ville et de la campagne un complet et grand stock de MARCHANDISES SÈCHES étrangères et du pays, assorties à la saison et à un haut prix.

Un assortiment d'un assortiment général, comme on le trouve que rarement.

Leurs prix sont toujours comme par le passé, modérés. [illegible]

Le tout est assorti avec le meilleur assortiment de CHAPEAUX [illegible]

P. S.—Les ordres de la campagne sont promptement exécutés. 26 mars—3m

---

Graines de Jardinage.

LE soussigné vient de recevoir directement de France, par le steamer "Darien", un bel assortiment de Graines, composé en partie des variétés suivantes: Choux Bonneuil, Choux Quintal, Chou de Hollande, Choufleur hâtif de Paris, Choufleur Lenormand, Choufleur E. Walcheren, Haricots de Soissons, Carotte rouge à longue, Oseille de Belleville, Herbe française de poireau, Herbe douce de printemps, &c. &c.

R. F. VINGIN, Successeur de D. Mangey, 21 mars—2m Rue Gravier, No 104.

Eau de Seltz. Eau de Seltz.

LOUISIANA SELTZER WATER MANUFACTORY,

71........Rue Poeyfarré........71.

A dater de ce jour, le prix de notre EAU DE SELTZ est réduit à HUIT CENTS le syphon, livré à domicile.

26 mars—1m TREMOULET & LETORRY.

J. A. CELLES.

Architecte et Entrepreneur,

90......RUE CARONDELET......90.

Marchandises sèches,

BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,

En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 18mars—6m

---

Grande Nouveauté de Printemps,

ETOFFES POUR PANTALONS,

Et Vêtements complets,

CHEZ

E. GIRARD & COUTEUX

33, RUE DE CHARTRE

Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:

CASIMIRS D'ÉTÉ, ETOFFES SABLÉES, BATISTES DE LAINE, DRAPS LÉGERS NOIRS, DRAPS UNIS COUL, MERINOS, 6-4, GRAIN de POUDRE, BOMBAZINES, ALPACAS, SATINS IMPERIAL, DUCKS BLANCS, COUTILS ANGLAIS, PIQUÉS A GILETS, GINGA PUR FIL,

—AUSSI—

DRAPS A BILLARD, DOUBLURE et FOURNITURES.

E. GIRARD & COUTEUX.

1er mars—3m

STAR CANDLES

DE

Schæffer,

A l'agence de sa fabrique,

J. AVET,

60, VIEILLE-LEVEE,

A côté des Bros Georges. 10 mars—1m

LONDON & LANCASHIRE

FIRE INSURANCE COMPANY.

(*Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.*)

CAPITAL.........$5,000,000.

L. O. MUSGROVE, agent général.

62.......Carondelet.......62 15mars—1m

Dr. J. H. WIENDAHL,

Office et Résidence No 381,

RUE ESPLANADE, entre ROCHEBLAVE et TONTI.

27 mars—1m.

GILBERT MOYERS, cl-dev. Lt. Col 3me Cav. Mich. — W. W. DEDRICK, de l'armée des E. U

MOYERS & DEDRICK,

Avocats et Agents ayant licence, pour les réclamations contre les E. U. à la Nouvelle-Orléans, La., et à Memphis, Tenn.

NOUS faisons de cette agence une spécialité et ne suivons pas l'exemple de la plupart de ceux qui prétendent "régler les réclamations". Nous commençons tout notre temps, toute notre énergie et notre attention personnelle à ce règlement rapide de toutes espèces de réclamations contre le gouvernement. Nous offrons, comme preuve de nos capacités, de notre expérience et de notre responsabilité, le fait que nous exerçons cette profession depuis nombre d'années, que nous recevons principalement de nombreuses personnes sous la forme de certificats du Trésor, en paiement de différents genres de réclamations. Nous offrons en outre les excellentes références qui suivent:

Les Hon. Marr et L. Perkins, avocats de Dist. des E.U. pour le Dist. Ouest du Tenn.
L'hon. W. M. Smith, juge du Chancery Court, à Mem.
First National Bank de Memphis, Tenn.
Tennessee National Bank
L'hon. W. P. Kellogg, Collecteur du Port de la N. O.
L'hon. Juge E. H. Durell, Nlle-Orléans.
Sorel & Nelson, négociants,
Le Gén F J Herron
Le Gén Joseph K Mower, de l'armée des E. U.
Le Gén Ed. Hatch,
Chas S Rice, Com. des E. U., Dist. de la Lo.

Bureau, rue St Pierre, No 4, (Place Jackson) près Vieille-Levée. 48 North Court Square, Mem. Tenn. 31 mars—1m

---

O. R. GRAHAM & Co,

120......RUE GRAVIER......120

ENTRE LES RUES CAMP ET ST-CHARLES.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivent par les premiers bateaux de Europe, consistant en: Toiles d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à chemises de toile et de coton blanchies et écrues, toile écrue et Bleu, piqué, toile Pinetet, toile blanche et toile écrue, mousselines, mouchoirs batiste, Nansouk Long, Batiste blanche, Damas de couleur, drap fin, draps, [illegible], toiles et serviettes damassées, coutil, Ducks, Holland, Batiste, Jaconas, mousseline, tapes, [illegible], fil à coudre, et fil de chanvre, etc. 19 fév—1m

---

PARISIAN HAT STORE,

50......rue de Chartres......50

E. G. AUDIBERT

VIENT de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un stock de chapeaux et casquettes de printemps, savoir:

Chapeaux de soie nouvelle et très légers imperméables; Chapeaux de cachemire et feutre de toutes couleurs; Chapeaux Derby de toutes couleurs et tout genres; Chapeaux souples de voyage ou de poche; Chapeaux paille d'Italie—et paille cousue, Chapeaux Sénateurs et Palmier; Chapeaux de Panama et Campêche; Chapeaux et Casquettes en tout genre pour enfants; Ombrelles, Parapluies, Cannes, &c. &c.

E. G. Audibert profite de cette occasion pour remercier le public de son bienveillant patronage et le prévient qu'il espère, par le nouvel arrangement de son stock, en détail, le Parisian Hat Store à gagner sa confiance et se rendre à la hauteur de ses désirs et que, faire une économie de la visite, se porter parfaitement au prix le plus modéré.

Les meilleurs ouvriers de Paris étant attachés à cet établissement, ils n'épargneront aucun soin pour la satisfaction de leurs clients. 9 mars—1m

---

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN

ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit:

DE LA VILLE,		DU LAC,	
6 h. A. M.	chaque heure jusqu'à	5½ h. A. M.	chaque heure jusqu'à
[illegible]		[illegible]	
du soir.		du soir	

—ARRANGEMENT DU DIMANCHE—

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 6 heures, au lieu de chars à chevaux.

Un convoi spécial partira de la ville tous les Dimanches, à 9 heures du soir.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi-heures, de 2 h à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts.

Les personnes qui s'en vont à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Prix, 15 cents pour chaque côté du trajet.

4 avril—1m GEORGE PARDELLY, Surintendant-général.

ST. LEON DESTEZ,

GROCERIE,

66........RUE TOULOUSE........66

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de comestibles. Service également toujours en mesure de fournir à la bourse les marchandises et comestibles au besoin. 6 jan—1an

---

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE. — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

PRIX DU PASSAGE—[illegible]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière, $4 payé d'avance de la Nlle-Orléans à Saint-Nazaire...

Passage dans une cabine 2d pont avant... $10

Passage d'entrepont... $50

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un compartiment dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.

Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.

Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.

Au-dessus place entière.

Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 or sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de la maistrance.

Une cabine à deux couchettes réservée pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent, 10 janv—1 an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

EUROPE	capitaine Lemarie	Samedi	6 avril
ST-LAURENT	"	Bocande	Samedi	20 avril
PEREIRE	"	Duchesne	Samedi	4 mai
VILLE-DE-PARIS	"	Surmont	Samedi	18 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $135 | Seconde cabine, $100.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $100.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Les médecins gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les frais inutiles de transport par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

5 avril V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Nouvelle-Orléans à Saint-Nazaire,

VIA HAVANE.

Le steamer français

DARIEN,

Partant pour le port de la Havane le 13 avril, recevra et signera des connaissements pour du coton et autre fret pour Saint-Nazaire, Bordeaux, Havre, Paris, Liverpool, Londres, Anvers, Rotterdam, Brême et Hambourg.

Pour fret ou passage, s'adresser à VICTOR PERRILLIAT, agent, 127, rue de la Commune. 26 mars—au 13 avril.

Hambourg et la Nlle-Orléans.

Communication, par Steamer, entre la Nouvelle-Orléans et Hambourg.

LA COMPAGNIE AMERICAINE DE PAQUEBOTS DE HAMBOURG s'est décidée à ouvrir des communications directes par steamers, entre la NLLE-ORLEANS et HAMBOURG. Il a été résolu, pour le moment, d'envoyer à la Nouvelle-Orléans deux des beaux steamers en fer appartenant jusqu'ici à la flotte qui fait le service entre le port de New York et celui de Hambourg. Les dates de départ ont été fixées comme suit:

De HAMBOURG, 1er Octobre et 1er Novembre.

De la Nlle-ORLEANS, 15 Novembre et 15 Décembre.

— Prix du Passage —

De Hambourg à la Nouvelle-Orléans ou de la Nouvelle-Orléans à Hambourg, (Southampton et Havre).

1ère chambre. 2ème chambre. Entrepont.

$150 en or. $112 50 en or. $45 en or.

Pour plus de détails, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CO., Rue Carondelet, No 53, ou à 26 mars MAURY & CO., rue Gravier, No 166.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York, LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2000 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2000	"	Berry, "
MISSISSIPPI	2200	"	Sumner, "
MERRIMACK	2200	"	Wooden, "
HAVANA	1800	"	Palmer, "
MONTEREY	1600	"	Edwards, "
MARIPOSA	1600	"	Quick, "
MATANZAS	1600	"	Ryder "
MISSOURI	1600	"	Hudson "

Le vapeur

Ce vapeur sera suivi par le

MARIPOSA,

Quick, commandant,

Partira SAMEDI, le 13 avril 1867, à 8 h. du matin, Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à CREEVY, NICKERSON & CO, agents, 38 rue Carondelet, Nlle-Orléans. C. K. GARRISON, président, 15 oct No 5, Bowling Green, New-York.

POUR NEW-YORK.

Steamers de la Ligne Cromwell—New-York et la Nlle-Orléans.

Départ: DIMANCHE, 14 mars, à 7 heures du matin.

Le steamer favori et fin marcheur

GEO. CROMWELL,

commandant, E. E. Vaill, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Deuxième District, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Chambres de 1re classe......... $50 00

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Brême.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

POUR RIO DE JANEIRO—BRESIL.

Départ, mardi, 16 avril prochain.

Le magnifique vapeur MARMION.

............Commandant,

partira positivement pour Rio de Janeiro, le mardi, 16 avril prochain.

Les personnes qui désireraient émigrer au Brésil sous la protection du gouvernement impérial, par lequel le dit vapeur est affrété, peuvent se procurer tous les renseignements désirables en s'adressant à l'agent du gouvernement brésilien,

D. DE GOICOURIA, 5, rue Carondelet, bureau au fond du rez-de-chaussée. 21 mars

---

POUR LE HAVRE.

Le navire américain SORRENTO, de première classe et d'un très faible tirant d'eau, capitaine H. A. Wilson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour reste de fret de coton, s'adresser au capitaine à bord, ou à W. R. BUDDENDORFF, Rue de la Commune, No 175, ou à CREERY, NICKERSON & CO, 6 avril Rue Carondelet, No 38.

POUR BORDEAUX.

SEULE OCCASION! VOIE DIRECTE!

La belle barque italienne ANDREA DORIA, C. Chichero, capitaine, du port de huit cents tonneaux, et de première classe, ayant son plein chargement engagé et de magnifiques emménagements pour passagers de 1ère et 2de classes, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à L. JOUBLANC, 21 mars—1m Passage de la Bourse, entre Bienville et Douane.

Dépôt de Portraits, de Whalpley, au coin des rues Gasquet et Rochblave.

DES portraits en des entiers y sont faits aux familles catholiques à raison d'une piastre par semaine. L'accroissement de portraits est l'objet d'une attention particulière; les prix sont extrêmement modérés. Les vieux portraits y sont mis à neuf. J'ai le meilleur assortiment de cadres de la ville. [illegible] Vitres en détail, au-dessous du prix coûtant.—DEMANDE: 1,000 saisons pour 1,000 cadres de différentes grandeurs et ornements. S'adresser au No 150 de la rue Gasquet, coin Rochblave. 20 mars—1m S. M. WHELPLEY.

Résidence d'été à louer.

A louer, une RÉSIDENCE d'été complète, avec jardin, verger en plein rapport, maison de bains, wharf, &c. située sur la rivière Tchefuncte, à un mille en dessous de Madisonville. On peut s'y rendre en moins de quatre heures par des bateaux à vapeur faisant un service quotidien. On trouvera dans la maison un cheval, et le propriétaire désire l'affermer pour les conditions. S'adresser au propriétaire, M. Galle, à son chantier, en face de Madisonville, ou à Chas Cousens, de Madison House, à Madisonville. 27 mars—12f

---

A vendre à Biloxi.

La jolie résidence de Jean Michel, faisant face au Golfe. La maison se compose de six chambres et cabinets; dans la cour, une maison pour domestique, poulailler, écurie et remise; sur la cour, un magnifique jardin; wharf et maison de bains, parfaitement arrangé, [illegible] un très belle source de fontaine.

Pour les conditions, qui sont un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit, s'adresser à J. Michel ou à M. Fresbee, fermier du marché à la viande du Second District. 3 avril—1m

---

MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS, marchands de Comestibles en gros, Vins fins, Liqueurs, Cigares, &c.

Rue du Canal, No 27 et rue Commune No 17, Nouvelle-Orléans, Lee.

Farine, Porc, Bacon, Graines, Beurre, Fromage, constamment en magasin, et aux plus bas prix du marché. Provisions à habitations et de famille aux plus bas prix.

VENTES JUDICIAIRES.

ST LEON DESTEZ vs VICTOR FROSTDAME.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,296—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi vingt d'avril 1867, à 10½ heures A. M. à mon entrepôt, No 25 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de:

Un lot de meubles et effets suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 9 avril—12,15,19 20 Shérif de la paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

John C. Stewart vs. ses Créanciers.

Sme Cour de District de la Nlle-Orléans—No. 19,746.

AVIS est par le présent donné aux créanciers du susdit insolvable, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le Tableau final de Distribution présenté par le Syndic ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit tableau.

Par ordre de la Cour, D. C. STERLY, Greffier. 9 avril—13,16

Bureau des Assureurs, Nouvelle-Orléans, 5 avril 1867.

LES Compagnies d'Assurance qui composent ce Bureau fermeront leurs bureaux, du 8 avril au 8 mai, à 2 heures de l'après-midi, et du 8 mai jusqu'à nouvel ordre, à 3 heures de l'après-midi.

JAMES H. WHEELER, Secrétaire. 5 avril—1 mois

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Banque du Commerce de la Nlle-Orléans, 11 mars 1867.

UN dividende de SEPT piastres par action a été déclaré par la Direction, payable aux actionnaires 1 1er avril prochain.

S. E. PERCY, Secrétaire. 14 mars—au 3 av

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord,

Nlle-Orléans, 20 mars 1867.

CONFORMÉMENT à la charte, une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet, le LUNDI, 15 avril 1867, de 9 heures à 3 heures, pour élire dix-huit Directeurs, dont sept seront choisis parmi les actionnaires résidant en Louisiane et six parmi les actionnaires résidant au Mississipi,—pourvu qu'une majorité des actions de la Compagnie soit représentée à la dite élection; mais si une majorité des actions n'y est pas représentée, l'élection aura lieu le LUNDI, 22 avril 1867, au bureau de la Compagnie de 9 à 3 heures.

R. S. CHARLES, Secrétaire. 20 mars—6 fév.

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Mobile.

Rue Gravier No 127.

Nouvelle-Orléans, 30 mars 1867.

AVIS est donné aux actionnaires de la Compagnie du Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et de Mobile qu'une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, rue Gravier, No 127, le MERCREDI 10 avril 1867, à ONZE heures du matin, pour neuf directeurs, pour l'année. Ladite élection aura lieu sous la surveillance des commissaires, conformément à la charte.

GEO. H. FERN, WM. G. AUSTIN, H. BIDWELL, } Comité. 1er avril—au 10 avril

---

Bureau du Trésorier.

Hotel-de-Ville, Nlle-Orléans, 29 mars 1867.

AVIS est donné à tous les contribuables de cette ville que les comptes de taxes pour 1866 dûs en 1867, seront prêts et payés à partir du 1er avril prochain.

J. HERNANDEZ, 29 mars—10f Trésorier de la ville.

Compagnie d'Assurance Germania.

No 125, RUE GRAVIER.

Nouvelle-Orléans, 24 mars 1867.

AVIS est donné qu'une élection de vingt-quatre Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie, LUNDI, le huit avril, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M. EMILE MAIER, 24 mars—au 8 avril Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemins de Fer de la Ville.

Nouvelle-Orléans, 28 mars 1867.

LE 29 le courant, à une réunion des Directeurs de cette Compagnie, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, lequel sera payé aux actionnaires à partir du LUNDI, 8 avril prochain. La Compagnie payera la taxe du revenu intérieur des Etats-Unis sur ce dividende.

29 mars—10f WM. F. SINNOTT, Secrétaire.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 18 mars 1867.

LE 4 du courant, à une réunion des actionnaires, plus des deux tiers du cens-et ayant approuvé la réduction du capital, tel que ordonné par un acte passé, le 15 mars 1867, par devant S. Magner, notaire public, les actionnaires sont, par les présentes, prévenus et requis de se présenter à la banque pour y échanger les certificats de cent piastres par action en nouveaux certificats de cinquante-quinze piastres par action, conformément audit acte. Jno. A. FERRET, 19 mars—1m Caissier.

Bureau du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle-Orléans, 21 mars 1867.

AVIS est donné que l'assemblée annuelle régulière des Actionnaires de cette Compagnie aura lieu, au bureau de la Compagnie, No 64 de la rue Carondelet, le LUNDI 1 Avril 1867, à midi, conformément à la charte. 23 mars—au 1av R. S. CHARLES, Secrétaire.

Banque des Marchands.

Nouvelle-Orléans, 14 mars 1867.

AVIS est donné qu'une assemblée générale des actionnaires de cette Banque aura lieu au No 8 de Commercial Place, MARDI, 16 avril 1867, à 1 heure P. M., pour considérer les questions suivantes:

1o—La réduction des actions à trente piastres par action.

2o—L'émission de huit mille quatre cent cinquante deux (8452) actions de trente piastres.

3o—L'augmentation du nombre de Directeurs—de neuf à treize.

4o—La reprise des opérations.

5o—Toutes autres questions qui intéressent l'institution.

Des livres seront ouverts à la Banque, jusqu'au jour de la réunion, pour recevoir les signatures des actionnaires qui désirent voter cette somme sur l'une des propositions sus-énoncées.

17 mars THOS. ALLEN CLARKE, Président.

AVIS IMPORTANT!!!!!!!!!

ON peut apprendre radicalement le français, en 120 leçons, au moyen d'écrire, de lire et de raisonner, sans fatiguer la mémoire et sans en exclure, toutefois, les intelligences les plus différentes en apparence. On trouvera le Professeur tous les jours, de 1 à 4 heures, au coin de la rue du Canal, en face de l'Opéra et à la Maison Dorée.

On trouvera également le destructeur de la vermine Pleutrodaie, de Paris, en gros et en détail, et à un million de [illegible], chez Mr. G. Pellegrin, 289 encoignure Canal et Liberty Nlle-Orléans. 15 mars—1m Prof SAMMARCELLI

FUSILS. FUSILS. FUSILS.

Français et Anglais seulement.

100 FUSILS de chasse anglais, à deux coups, de Taylor & Bernard.

100 do do do do de Cooper.
100 do do do do de Chapelle.
100 do do do do de Schmidt.
100 do do do do de Moore.

200 FUSILS tordus, à bas prix: $12, $13, $15.

Nous avons tous nos fusils en magasin; nous les offrons aux marchands en gros et aux personnes en détail. Chaque fusil a été éprouvé afin d'éviter les accidents. Toute comme notre ancienne maison de la rue de Chartres.

TAYLOR & CHURCHILL, Marchands de Quincaillerie, Fusils et Cherrues.

RUE DES MAGASINS, No 41, En face de St James Hôtel, Encoignure du Poydras et de la Commune.

Magasin établi en 1823.

20 mars—1m

Reçu par le steamer "Darien,"

UN grand assortiment d'ARTICLES FANTAISIE de Paris, viz:

GARNITURES DE PAILLE pour chapeaux.

FRANGES de paille avec ombre, cristal, jais et clous ronds.

CHAPEAUX paille et crins.

TULLE FORME tulle, dernier genre.

TULLE brodé blanc et noir.

CEINTURES, brodées jais noir et couleurs.

Le plus grand assortiment d'AGRAFES pour chapeaux, boucles de ceinture et dentelles [illegible].

BOUCLES de MANCHETTES.

PEIGNES nouveautés.

PASSEMENTERIE noire et couleurs.

FRANGE noire, cristal et couleurs.

GANTS de Paris, blancs et couleurs.

CRAVATES pour dames.

Une grande consignation de PAPIER A CIGARETTES et ARTICLES pour fumeurs.

Il est attendu par prochainement un grand assortiment de ÉVENTAILS, OMBRELLES, MITAINES DE FILET, BLONDES blanches et noires brodées en jais, et autres articles.

A vendre en Gros, 197, rue de Chartres, A. SORRE.

NOTA—Notre maison de PARIS, rue 42, rue de Paradis-Poissonnière, se charge de conduire les achats pour tous les fabricants, en observant une faible commission.

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ à la Nouvelle-Orléans d'après la recette d'un médecin pratiquant du sud, d'une science reconnue, composé de la meilleure ÉCORCE DE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant spécialement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULANT AGRÉABLE.

Cet AMER guérit de la DISPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de l'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. H. PEEL & Co., seuls propriétaires et fabricants, NLLE-ORLEANS (La), 134, rue de Chartres.

Gde. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 30, [Agents pour la vente en gros].

A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 26 mars—1 an

PHARMACIE.

Le Dr. M. ESCOUBAS a l'honneur d'annoncer au public et à ses nombreux clients, qu'il vient d'ouvrir une pharmacie, rue Poydras No 287, près du Nouveau Marché. Il remplira les prescriptions médicales; il fera le détail, remplira les commandes pour la campagne et donnera des consultations gratuites de midi à deux heures. Il s'occupera spécialement du traitement des maladies syphilitiques. 12 fév—3 m

---

MALADIES

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'École de Paris, capable à ses amis et au public qu'il continue, par le passé, à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les écoulements, ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, boutons, pertes blanches, et toutes les maladies de la peau sont guéries (chez les deux sexes) promptement d'un rang vieux avec le plus grand succès depuis dix années qu'il exerce.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien, encoignure des rues Orléans et Bourbon.

G. W. DUNBAR & FILS,

LIQUEURS

DE TOUTE ESPÈCE,

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14 NOUVELLE-ORLEANS.

Le Dr GEUTEBRUCK

De retour du Mexique aux Etats du Sud où il a exercé la médecine pendant la guerre, offre ses services comme médecin, chirurgien, etc. au public de la Nouvelle-Orléans.

Références—Ses diplômes d'Allemagne, du Mexique et des Etats-Unis.

Il donne des consultations en allemand, en anglais, en français et en espagnol.

Consultations gratuites, pour les pauvres, de 1 à 2 heures de l'après-midi.

Rue Bourbon No 13, près Canal.

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN, propriétaire,

No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers vins de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit. 27janv—

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement et y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement et avec facilité. 14 novembre—6m

---

MARCHANDISES SECHES

A BON MARCHÉ.

Vente en Gros et en Détail.

UN grand stock de marchandises sèches françaises, anglaises, allemandes et américaines, de toutes qualités, pour les familles et pour les habitants. Je les vendrai à très bas prix, au prix du marché. Les acheteurs de la campagne feraient bien de venir les examiner et de s'assurer des prix avant de s'adresser ailleurs.

Je reçois journellement des articles assortis aux environs de cette saison, que je vendrai à très bon marché.

M. REIMAN, 29 jan—3m Rue du Canal, No 138.

VENTES JUDICIAIRES.

J. S. G. KENNEDY vs SES CRÉANCIERS.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,191—En vertu d'un ordre de vente rendu le 20 mars 1867 et à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, pour le compte des Créanciers de l'Insolvable, à la vente publique et adjudication de—

Certains Billets suivant bilan No 1, dont copie est déposée en mon bureau pour recours.

Cédés par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 9 avril—9,12,15,19,20 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS, pour l'usage et au profit de, &c, vs. JOHN LAWRENCE DUBERNATOR.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 19,848—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

DEUX CERTAINS TERRAINS situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet irrégulier borné par les rues Brand et Washington et le Chemin du Bayou et désignés par les Nos Sept et Huit d'après un certain plan dressé par L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 5 mars 1850 et déposé pour recours, en l'étude de [illegible].

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, comme suit, savoir: Le No Sept, trente deux pieds neuf pouces de face au Chemin du Bayou, trente et un pieds six pouces de face et deux lignes de face sur la rue Washington, sur une profondeur du Chemin du Bayou à la rue Washington, de cent cinquante six pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne Nord-est; le No Huit de cent cinquante-huit pieds neuf pouces et une ligne sur la ligne à l'opposé. Et le No Huit, trente deux pieds et neuf pouces de face au Chemin du Bayou, trente et un pieds six pouces et six lignes de face sur la rue Washington sur une profondeur, du Chemin du Bayou à la rue Washington, de cent cinquante six pieds cinq pouces et six lignes sur la ligne limitrophe au No Sept et de cent trente quatre pieds et trois lignes sur la ligne à l'opposé.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Les dits terrains sont une partie d'une portion de terre acquise par feu John McDonogh, de Louis Janin, suivant acte au rapport de Jules Mossy, devant notaire public en cette ville, en date du 26 juin 1836.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 9 avril—16, 27—4, 11 mai Shérif de la Paroisse d'Orléans.

CATHERINE E. STUMPF, veuve, &c, vs. LOUIS LAMARQUE.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No $1,787—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues d'Espagne, Moreau (aujourd'hui de Chartres), Mandeville et Casacalvo (aujourd'hui Royale), mesurant quarante pieds de face à la rue d'Espagne sur une profondeur de cent quinze pieds, borné d'un côté par la propriété aujourd'hui ou autrefois appartenant à B. Roche, et de l'autre côté par la propriété aujourd'hui ou autrefois à M. Abadie.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en de vieilles constructions en bois portant les Nos 32 et 34 sur la rue d'Espagne.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Christian E. Stumpf, suivant acte au rapport de Michael Hahn, et devant notaire public en cette ville, en date du 1er mars 1863.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 9 mars—16,20, avr 1,9 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La ville de la Nouvelle-Orléans, pour l'usage et au profit, etc., vs Charles T. Estlin.

TROISIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,666—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI neuf d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Quinze îlots de terre désignés par les numéros dix, onze, quatorze, quinze, dix huit, dix-neuf, vingt-deux, vingt-cinq, vingt-six, quarante et un, quarante-deux, d'après un plan dressé par Louis H. Pilié, Voyer de la ville, daté du 2 janvier 1850 et déposé pour recours, sous le No Vingt-six au Livre de plans No 1.

L'ILET No DIX est borné par les rues Quatrième et Cinquième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds sur chacune des rues Quatrième et Cinquième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No ONZE est borné par les rues Cinquième et Sixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt dix pieds de face sur chacune des rues Cinquième et Sixième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUATORZE est borné par les rues Sixième et Septième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Sixième et Septième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUINZE est borné par les rues Septième et Huitième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Septième et Huitième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No DIX-HUIT est borné par les rues Huitième et Neuvième, le canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Huitième et Neuvième, deux cent quarante pieds de face sur le canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No DIX-NEUF est borné par les rues Neuvième et Dixième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Neuvième et Dixième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No VINGT DEUX est borné par les rues Dixième et Onzième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues Dixième et Onzième, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No VINGT CINQ est borné par les rues Douzième et Treizième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-CINQ est borné par les rues Dix-septième et Dix-huitième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-SIX est borné par les rues Dix-septième et Dix-huitième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-SEPT est borné par les rues Dix-huitième et Dix-neuvième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-HUIT est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No TRENTE-NEUF est borné par les rues Dix-neuvième et Vingtième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE-ET-UN est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

L'ILET No QUARANTE-DEUX est borné par les rues Vingtième et Vingt-unième, le Canal projeté et les terres de propriétaires inconnus, mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de face sur chacune des rues, deux cent quarante pieds de face sur le Canal projeté et deux cent quarante pieds de face sur la ligne limitrophe de terres de propriétaires inconnus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 6 mars—16,23—1,9 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

W. H. LETCHFORD vs. A. D. KELLY.

SIXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 16,878—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux certains terrains situés dans la Municipalité No Deux (aujourd'hui le Premier District) de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Poydras, Foucher et Lafayette, désignés par les numéros Un et Deux, d'après un plan dressé par A. G. Blanchard, arpenteur, daté du 14 mars 1849 et annexé à un acte au rapport de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 20 février 1850.

Le No Un mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces et deux lignes sur la ligne du côté de la rue Poydras et cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Deux.

Le No Deux mesure vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue des Magasins et vingt-six pieds dix pouces de largeur, derrière et face à la rue Foucher, sur une profondeur de cent quarante-huit pieds dix pouces sur la ligne limitrophe du No Un et cent quarante pieds deux pouces et six lignes sur la ligne limitrophe du No Trois.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur pour lui être échue en partage suivant acte au rapport dudit notaire Cenas, en date du 20 février 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. La dite propriété est louée jusqu'au 1er de septembre prochain (1867) et le loyer est payé à cette date. HARRY T. HAYS, 15 mars—26—2 9,16 avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

ENGLAND & TELLON, propriétaires de la goélette Industry vs T. KLIENPETER et les propriétaires des débris de la goélette Lizzie.

CINQUIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 17,320—En vertu d'un ordre de vente rendu le 26 de mars 1867 et à moi adressé par l'Hon. Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI quinze d'avril 1867, à 10½ heures A. M., au No 17 rue des Champs Elysées, dans le Troisième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de

Les débris de la goélette LIZZIE tels que, voiles, poulies, cordes, chaînes, &c., suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Séquestrés dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 5avril—6 9 12 15 Shérif de la paroisse d'Orléans.

G. JACQUET, Exr vs MARTIN CAREY.

CINQUIÈME COUR de DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 17,135—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Melpomène, Thalie, Liberty et Bertrand, désigné par le numéro Quatorze, d'après un plan dressé par G. A. Hedin, arpenteur, daté le 20 mars 1839, déposé en l'étude de T. J. Beck, notaire public en cette ville. Le dit terrain mesure, mesure américaine, trente pieds de face à la rue Thalie, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble, avec la maison double, en bois, et autres améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Wm Price, suivant acte au rapport du dit notaire Beck, en date du 15 d'avril 1852.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, 16 mars—16,23—2,9,16avril Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de Perry S. Warfield.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 6,021—En vertu d'un ordre plaintif qui lui a été rendu par le sieur M. S. Warfield, Exécutrice Testamentaire, etc., en faveur de H. L. Stone & Co., à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI seize d'avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont la description suit, savoir:

UN TERRAIN situé au faubourg de l'Annonciation, dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 1 sur un croquis annexé à un acte de l'acquisition de stock entre la banque des Citoyens et P. S. Warfield, au rapport de Charles Boudousquié, notaire public en cette ville, en date du 20 mars 1863; ledit terrain forme l'angle des rues Prytania et Terpsichore et mesure 34 pieds de face à la rue Prytania, sur 120 pieds 10¾ pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en bois à deux étages, couverte en bardeaux; cuisine, etc, et toutes les droits, privilèges, etc.

Ensemble avec les vingt-cinq actions, aujourd'hui réduites à 75 Actions, du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, gagées par hypothèque sur la dite propriété.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

CONDITIONS — L'acquéreur assumera le paiement d'un "stock-note" de la somme de Quatorze Cent vingt-deux piastres ($1,422 00) en faveur de la dite Banque, payable le 1er d'avril 1867, en renouvelable conformément aux conditions de la Charte de la dite Banque, et le surplus du prix d'adjudication, comptant en monnaie courante ou en billets du Trésor des Etats-Unis. L'acquéreur devra assumer en outre toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, résultant de la charte et des lois y afférentes.

HARRY T. HAYS, 16 mars—26, avr 2,9,16 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de A. F. A. LEVROT—No 20,113.

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 9 avril—9,15,18av Greffier.

Succession de BELLE ELIZABETH AUBERT.

—No 28,579—

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par J. H. Eimer, exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 9avril—9,14,18av Greffier.

Succession de MARY JANE KING alias KINGSBURY

—No 27,339—

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 9 avril—9,14,18av Greffier.

Succession de MARY JANE KING alias KINGSBURY

DEUXIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans —Avis est donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, de faire connaître, dans les dix jours qui suivront cette publication, les raisons pour lesquelles le tableau présenté par James McCracken, curateur de cette succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds distribués d'après le dit tableau.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 9avril—9,14,18av Greffier.

Succession de Francillette Delfore, épouse de Felix McManus—No 28,858.

DEUXIÈME COUR de District de la Nlle-Orléans—Attendu que Louis Coquillon, Jr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feue Francillette Delfore, épouse de F. McManus, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 4 avril—9,13 Greffier.

Succession de Robert J. de Preaux—No 28,856.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Paul Emile Abat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu Robert J. de Preaux, décédé intestat:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 4 avril—9,13 Greffier

Succession de James Lanergan—No 28,853.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Marie Lanergan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu James Lanergan, décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 4 avril—9,13 Greffier.

Succession de MICHEL CICERON—No 28,871.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 7avril—7,12,16 Greffier

Succession de L. G. HOWARD—28,863.

DEUXIÈME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Tobias G. Richardson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration de la succession de feu L. G. Howard, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 7avril—7,12,16 Greffier.

VENTE DE CONSTABLE.

Elias Funk contre M. Walker—No 6,264.

EN vertu d'un writ de fieri facias que m'a adressé l'Hon. Premier Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, VENDREDI 12 avril 1867, à midi, au No 151 de la rue Julia, près Camp, les propriétés suivantes:—

Quatre belles chaises de barbier et quatre planches en marbre, saisis dans la susdite procès.—Conditions, comptant sur livraison.

JOHN MASKEW, 2 avril—7, 12 Constable

Succession de C. D. Yancey—No 18,259.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 3avril—7,11 Greffier.

Succession de John Duntze—No 27,039.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour, P. B. O'RORKE, 3avril—7,11 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Coton blanc et Coton écru, à Drape et à Chemises.

Marchandises sèches!

Marchandises sèches!

PAR VINCENT & Co.,

WM. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu, sans réserve—

Un grand choix de Marchandises sèches étrangères et domestiques.

—TELLES QUE—

Coton blanc et coton écru à draps et à chemises, de-lines, stripes, coutils à matelas, jaconats, mozambiques, linon toile, linon imprimé, mousselines suisses, organdis, calicots, toile blanche et toile écrue, à moustiquaires, mouchoirs batiste, cotonnades, chemises, devants de toile, chemises de peau, caleçons jean, jupons.

—Egalement—

Quarante caisses de coton blanc et de coton écru, à drape et à chemises, bonnes marques. 9 avril

---

PAR D. E. MORPHY.

Mais. Mais. Mais. Mais.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, 9 avril 1867, à 10 heures du matin, à l'entrepôt Hope, pour le compte de qui il appartiendra—

200 sacs mais.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9avril

---

MONTGOMERY BROS. & CO.

Le Contenu d'une Vacherie—Magnifiques Vaches Laitières, Chevaux, Charrettes et Bidons à lait, &c, &c, à l'Encan.

PAR MONTGOMERY, BROS. & CO

R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 10 avril, à 10 heures, aux Ecuries de J. J. Burdett, rue Bacchus, entre les rues Washington et Fourth—

Le contenu d'une Vacherie, comprenant Magnifiques vaches acclimatées, chevaux, charrettes et bidons à lait, harnais, etc. etc.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 7 avril

---

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi, 9 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 97 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à dossier à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège et bois et rotin. mars

---

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc, à l'encan,

PAR MONTGOMERY & BROS.,

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 9 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lizer, rue Gravier, Elégants Chevaux appareillés, do de monture, Beaux mulets de tir, Belles vaches laitières,

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

---

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, pour cause de départ.

DE LA MAGNIFIQUE RESIDENCE DE M. G. MILTENBERGER, SITUÉE A L'ANGLE DES RUES ROYALE ET DUMAINE.

—Egalement—

La maison et les dépendances en briques, No 49 de la rue Dumaine.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau No 42 rue Royale.

MARDI, 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, pour cause de départ—

1o—Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale Dumaine, Chartres et St Philippe. Le dit terrain forme l'angle des rues Royale et Dumaine; il a 38 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Royale, sur 91 pieds 1 pouce 4 lignes de profondeur et face à la rue Dumaine, sur 30 pieds 2 pouces 2 lignes de largeur sur la ligne du fond, laquelle fait face à un passage commun dont ce terrain a l'usage.

Les bâtisses et améliorations comprennent une magnifique résidence à trois étages et en briques, à mansardes, avec bel étage et salons, [illegible] chambres à coucher.

2o—Un terrain avec les bâtisses, situé dans le même District, dans l'îlet compris entre les mêmes rues et attenant à la propriété ci-dessus.

Le dit terrain a, au pied français, 31 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, 90 pieds de profondeur et 31 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne du fond.

Les bâtisses se composent d'une maison basse en briques, couverte en ardoises, [illegible].

Le tout d'après des plans dressés par C. A. de Armas, arpenteur et ingénieur civil.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

L'acquéreur devra assumer les taxes de l'année courante.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu interne des Etats-Unis, par-devant Amédée Ducatel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les acquéreurs auront à payer comptant 10 % au moment de l'adjudication. 9 avril

---

Jane Frier, femme d'Henry Grant, contre Jane Adlam et Dudlow Filson—No 27,079.

Vente par ordre de justice.

PAR G. DE FERIET, encanteur,

Bureau, No 42, rue Royale.

SAMEDI, 27 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, rendu le 27 février 1867, et en la chose ci-dessus—les propriétés ci-après décrites, savoir:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Marigny, Grande-Hommes, Moreau et Dauphine, Mandeville et rue Bourgogne. Le dit terrain mesure 30 pieds de face à la rue Dauphine, 31 à 38 pieds de face à la rue Marigny sur 45 pieds 4 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec une maison basse, en bois, à cinq chambres, [illegible].

Il y a un verandah au levant autour de la propriété.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Les actes de vente y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant notaire public, aux frais des acquéreurs. 16 mars—au 7,9,16,27

PAR HOLE, BLOHM & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, Habillements et Chapeaux.

PAR HOLE, BLOHM & CO.,

JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue Bienville, il sera vendu—

570 pièces indiennes.
300 do coton blanc, coton écru, coton à draps,
300 do ginghams, toile du Nord, coutil fil,
300 do toile d'Irlande, toile à blouses, toile d'Espagne,
300 do alpaca noir et drap d'été,
200 do coutils à matelas, stripes et denims,
300 do cotonnades françaises et jeans,
1500 douzaines bonneterie,
100 do corsets.

—Egalement—

300 lots de marchandises assorties, telles que barèges à voiles, grenadines, organdis, jaconats suisses, mull, nansous, tape check, tape coton, coton en bobines, courtepointes et piqué, résilles.

—Et—

200 lots d'habillements et de chemises.

—Et—

150 douzaines chapeaux pour hommes, jeunes garçons et enfants.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

PAR BERNARD TURPIN.

Darby et Trémoulet vs leurs créanciers.

Vente d'actions et de scrips d'Assurances.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

SAMEDI, 20 avril 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 1er avril 1867, les actions et scrips d'Assurances ci-après décrits, pour le compte des créanciers de Darby et Trémoulet—

No 71 Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens, scrips de 1862 $210

"	300	do	do	des Marchands, scrips de 1864	540
"	337	do	do	des Marchands, scrips de 1863	240
"	257	do	do	de la Nlle-Orléans, scrips de 1861	650
"	262	do	do	de la Nlle-Orléans, scrips de 1862	1280
"	[illegible]	do	do	de la Nlle-Orléans, scrips de 1863	380
"	61	do	do	de l'Etat de la Lne, scrips de 1861	670
"	70	do	do	de l'Etat de la Lne, scrips de 1862	310

30 actions de la Compagnie d'Assurance de "l'Etoile" Star, de $100, réduites à $15 par action.

40 actions de la Compagnie Louisiane et Tehuantepec, de $100.

10 actions de la Compagnie du Canal Carondelet.

—Aussi—

Pour le compte des créanciers de A. C. Trémoulet, 20 actions de la Cie de l'Etoile "Star Insurance Co." de $100 chacune, réduites à $15 par action.

1 action de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril—13 19 20

Vin rouge, Vin blanc, Eaux-de-vie, Vins de Bourgogne.

PAR BERNARD TURPIN.

EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI, 10 courant à 10 heures et demie il sera vendu, au No 96 Vieille-Levée, pour clore des ventes—

500 caisses Vin rouge,
do do blanc,
do do Sauternes,
60 barriques vin de Bordeaux,
130 caisses vin de Bourgogne, Pomard, St George, Beaune, Chablis,
85 futailles Madère, Sherry, Porto,
120 caisses Vermouth, Frongnac et Jourdan Brive,
25 barils whisky, différentes marques,
20 do New York Brandy et Guitare,
12 octaves do do très bon.

Aussi:

22 futailles Eaux-de-vie françaises [en Douane] Champagne, Huile d'Olive, Petits Pois, Sardines, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

Vins du Rhin, de Moselle et de Porto.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

MERCREDI, 10 du courant, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 96 rue Vieille Levée, sans réserve pour clore une facture—

2 barriques vin de Moselle
2 " " Rulander
1 " " Catawba
1 " " Durkeimer.
1 " " Forster Riesling.
2 barils " Porto.

Les vins sont garantis importés.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

Vente positive et sans réserve pour cause de liquidation.

PAR BERNARD TURPIN.

EUGENE TOURNÉ, Encanteur.

JEUDI 11 du courant à 10 heures et demie du matin sera vendu au magasin des importateurs MM. P. L. Brinston & Co. No 12 rue Conti—

300 futailles eau-de-vie de cognac des marques James Hennessey, Otard Dupuy & Co., Pinet Castillon & Co, L. Denis, Henri Mounié & Cie, Cognac, United States proprietors, etc.

200 quarts Burgundy port, sherry et madère.

200 caisses grands vins des marques J. H. Wattenberg, Bouvet & Co, &c.

Liqueurs fines, absinthe, vermouth, huiles, &c, &c.

Conditions—Jusqu'à $500, comptant; au-dessus de $500, [illegible] en billets garantis à la satisfaction des vendeurs.

Les catalogues seront prêts un jour avant la vente. 9 avril

VIN DE CATALOGNE.

PAR BERNARD TURPIN.

EUG. TOURNÉ, Encanteur.

MERCREDI, 10 courant, à 5 heures de l'après-midi, il sera vendu, sur la Levée au Pointe de Catalogne, en face de la rue des Ursulines, un chargement de vin de Catalogne, arrivé du navire "Fung Sauey" arrivé de New York—

Environ 40 pipes vin de Catalogne.

Conditions à la vente. 9 avril

Madère, Sherry, Porto, Vermouth, &c.

PAR BERNARD TURPIN,

EUGENE TOURNÉ, encanteur.

VENDREDI le 12 avril 1867 à 11 heures A. M., il sera vendu, sur la Levée au Wharf Steam Cotton Press, au débarquement du trois-mâts "Cérès" venu de Marseille, les articles suivants:

F E C	20	100 Qr pipes madère,	
	50	50 do sherry	
	101/250	10 do port—doux.	

150 caisses vermouth Froneyre & Cie

64 balles amandes de Tarragone.

Conditions à la vente. 9 avril

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Maison double, au coin des rues St Louis et Prieur.

Succession de Mme Veuve J. M. Griffon.

No——Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co,

NICHOLAS J. HOEY, encanteur.

Bureau, Exchange Place, No 17.

SAMEDI, 11 mai 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 1er avril 1867, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Mme Veuve Griffon, la propriété suivante:

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St Louis, Claiborne, Roman et Prieur. Le dit terrain a 30 pieds de face à la rue St Louis, par 180 pieds de profondeur et façade sur la rue Prieur et formant l'angle sud est des deux rues. Les améliorations comprennent une maison double, à deux étages en bois, avec des cabinets et une cuisine basse de deux cases, etc. [illegible]

Conditions—La moitié comptant; le reste à douze mois de crédit, en un billet garanti par hypothèque spéciale, portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs.

L'acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Savril—9,27,27 avril—4,11 mai

PAR CHARLES E. FORTIER.

Résidence de prix dans cette paroisse, sur la rive droite du fleuve Mississipi.

Dans l'affaire H. W. Moolny contre H. H. Motony, mineur, pour un partage.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37 Passage de la Bourse.

SAMEDI le 11 mai 1867, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 6 avril 1867, la propriété ci-après décrite et appartenant au demandeur signé de fondeur.

Un terrain situé en face de cette ville, désigné par le No 16 de l'îlet No 15, compris entre les rues Avenue, Elmire et Pacifique, et la rue Elias et Elvire. Le dit terrain forme l'angle de l'Avenue Pacifique et de la rue Elvina; il a 31 pieds 9 pouces 1 ligne de face à l'Avenue Pacifique, sur 128 pieds 8 pouces de profondeur et face à la rue Elvina, suivant plan dressé par W. T. Thompson, arpenteur, le 7 mars 1849, et déposé à l'étude de J. Graham, notaire public. Ensemble, toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

Conditions—La moitié comptant; le reste à douze mois de crédit en un billet garanti par hypothèque, et portant 8 pour cent d'intérêt de la date à parfait paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux vendeurs.

L'Acte de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant James D. Augustin, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9avril—9 16 27 4 11 mai

---

Résidence de valeur sur la rue Clio, Nos 162 et 164, entre les rues Baronne et Carondelet.

SUCCESSION DE WILLIAM MOALES.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.

Bureau, No 37, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mardi 16 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 8 mars 1867, la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Carondelet (ci-devant Apollo), Baronne (ou Bacchus), Erato et Clio, désigné comme lot No 5 sur un plan fait par C. A. Hedin le 20 avril 1853, étant plan No 104, en l'étude de C. O. Stark, notaire public. Le dit terrain mesure 37 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio, sur une profondeur entre lignes parallèles de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent en une maison en bois contenant quatre chambres, cuisine à deux étages avec trois chambres, citerne, hydrant, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant Edward Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

13mars—13 25 mars 2 9 16 avril

Succession de Victor J. Lavillebeuvre.—No 27,187—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur

Bureau, Passage de la Bourse, No 37.

MARDI, 16 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 8 mars 1867, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession—

1o—Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Peters, Front, Canal et Crossman, désigné par le No 6 de l'îlet No 1, d'après un plan fait par H. Pilié, daté le 20 mai 1848 et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire public. Le dit lot forme l'encoignure des rues Front et Crossman et mesure, au pied américain, 22 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Front sur 80 pieds de profondeur et face à la rue Crossman. Les améliorations consistent en un magasin en briques à trois étages.

2o—Un certain îlet de terre, sans les améliorations, situé dans le Premier District de cette ville et désigné par le No 11, d'après un plan particulier déposé au bureau de Philippe Lacoste, et devant notaire public. Le dit îlet de terre est compris entre les rues Perdido, Poydras, Miro, et Tonti et est divisé en trente lots et mesure 304 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Perdido et Poydras, et 276 pieds 3 pouces et 2 lignes de face aux rues Miro et Tonti.

L'acquéreur de cet îlet de terre se fera mettre en possession de la terre à ses propres frais, attendu que les autorités des Etats-Unis en servent actuellement comme d'un hôpital.

Aussi—Trente six actions du fond capital de la Banque de la Louisiane.

CONDITIONS—Pour les actions, comptant en billet du Trésor. Pour les propriétés, une moitié comptant, la balance à un crédit d'un an pour billets et vice-versa, garantis par hypothèque, avec 8 pour cent d'intérêt de date, jusqu'à parfait paiement. La propriété devra être assurée et la police d'assurance transférée à l'administrateur. En outre de l'obligation de l'acquéreur devra payer les frais d'avocat et 5 pour cent sur le montant du procès sur lequel on pourrait poursuivre. Les actes de vente pardevant Felix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs y compris les timbres des Etats-Unis. 13 mars—23—avril 2, 9, 16

Juge A. SAUCIER. F. MICHINARD.

SAUCIER & MICHINARD,

—AVOCATS—

No 52 rue de la Douane, entre Passage de la Bourse et rue de Chartres. 16 mars—1m

---

NOUVEAUTES!!

LION & PINSARD,

179.......RUE DU CANAL.......179

(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe de tous articles de fantaisie.

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE,

ARTICLES POUR MESSIEURS,

Cravates, Caleçons, Gilets de Peau, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, articles pour Fumeurs, Brosses, Gants, &c.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail. 6déc—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Vente de Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & Co.,

O. DÉJAN, Encanteur.

MARDI, 9 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leur salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

400 lots marchandises sèches étrangères et américaines, telles que cotons blancs et écrus, jaconats, indiennes, toiles d'Irlande, ginghams, cotonnades, casimirs et draps légers, barèges, brillants, mousselines, jaconats blancs, mousselines suisses, brins blancs et écrus, ginghams, coutils, toile grise, denims, serviettes, bonneterie, mouchoirs batiste, chemises, articles de fantaisie, parfumerie, &c. &c.

Conditions à la vente. 7 avril

PAR A. FEIBER

Vente spéciale de

Bottes, souliers et chapeaux, habillements et lingerie.

Pour clore des consignations.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, mardi, 9 avril, à 10 heures, dans sa salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres, 175 caisses souliers balmoral et brodequins pour dames.

164 do do de Molakoff et Congress do do.

55 do souliers de dames et d'enfants.

63 do bottes peau de veau et kip pour hommes.

Egalement.

1775 lots d'habillements assortis,

250 do de lingerie.

— E T —

185 barils et caisses whisky.

Conditions à la vente. 9avril

Beaux meubles en acajou et en noyer, tapis, verrerie, porcelaine, gravures, ustensiles de cuisine, &c., pour cause de départ.—Vente à l'encan.

PAR A. FEIBER,

H. MARKS, Encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 11 avril, à 10 heures, à la résidence No 141 de la rue St-Louis, entre les rues Bourgogne et Rampart—

Tout le contenu de la dite résidence comprenant beaux meubles en acajou et en noyer, meubles de salon et de chambres à coucher, tapis de Bruxelles, jolies stores et rideaux de dentelle, glaces, verrerie et porcelaine, gravures et tableaux à l'huile, verrerie, porcelaine, fournaux, ustensiles de cuisine, &c.

—Egalement—

Un beau piano Pleyel.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9avril

---

FRANCIS FERNANDEZ & CO.

Marchandises étrangères et du pays, et Coutellerie.

Par FRANCIS FERNANDEZ & Co.,

F. FERNANDEZ, encanteur,

AUJOURD'HUI MARDI, 9 avril, il sera vendu, à 10 heures précises, à leur salle d'encan, No 44 rue Vieille-Levée, entre Bienville et Douane—

Toile d'Irlande imprimée, mouchoirs de soie, madras, mouchoirs batiste fil, brillants, caleçons, pantalons, chemises de peau, rubans, cotonnades, cotonnis, ginghams, mousselines, coton blanc et écru, toile grise, indiennes, toile blanche et écrue, brins, ginghams, bonneterie, Kentucky jeans, fil, lin, chaussettes, pantalons, chapeaux, draps, [illegible], &c, &c.

—Aussi—

Une facture de coutellerie fine. 9 avril

PAR J. P. BOISSEAU.

Fonds d'une grocerie de famille à l'encan, le propriétaire se retirant des affaires. Tout le fonds de la grocerie, en lots au gré des acheteurs.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau: rue Gravier Nos 49 et 51, entre les rues Tchoupitoulas et Nlle-Levée.

IL sera vendu, mercredi 10 avril 1867, à 10 heures du matin, au magasin du coin des rues Ursulines et Galvez, la grocerie comprenant, thé, café, fèves, chandelles, huile, farine, beurre, saindoux, [illegible], whisky, genièvre, [illegible], vins, liqueurs, sucres, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

Vente continuée—Cargaisons des barques "Gabrielli," "Biagio" et "Giovanni Battista."

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

Bureau rue Gravier, Nos 49 et 51.

IL sera vendu, aujourd'hui 9 avril 1867, à 4 heures de l'après-midi, sur la Levée, au pied de la rue St. Joseph, Quartier—Les cargaisons des barques "Gabrielli," "Biagio" et "Giovanni Battista," comprenant oranges, raisins, macaroni, fromage, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

Allumettes, Balais, Jambons, Epaules, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu Mardi 9 avril 1867, à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 de la rue Gravier—Allumettes, balais, jambons, épaules, beurre, fromage, savon, sardines, huiles, harengs, confitures, vinaigre, biscuits, pois, vin de Bordeaux, whisky, café, [illegible], &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

PAR WALTON & DESLONDE

Actions de la Banque de la Louisiane à l'encan.

Succession de Henry Hopkins—No 13,704.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

Par J. B. WALTON & DESLONDE,

J. B. Walton, encanteur.

Bureau—No 47 rue Carondelet.

SAMEDI, le 20 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, il sera vendu, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 3 avril 1867, dossier de la Cour No 13,704, pour le compte de la succession ci-dessus:

Trente (30) actions du fond capital de la Banque de la Louisiane.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 avril—20

Pour liquidation.

Grande vente importante de belles Propriétés, dans les quartiers qui s'améliorent rapidement.

—Dans le Premier District—

Trois Terrains de très grand prix, sur la rue des Remparts, à l'angle de la rue Lafayette, près du Marché Poydras.

L'îlet amélioré et de prix, de Vingt deux Terrains compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Génois et Télémaque.

Terrains sur la rue du Canal, sur les rues Gasquet et Rocheblave.

—Dans le Deuxième District—

Terrains sur les rues Canal, Douane, Bienville, Dorgenois, Tonti et Rocheblave.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.

J. B. WALTON, encanteur.

Bureau No 47, rue Carondelet.

SAMEDI, 13 avril 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues du Canal et de Douane, il sera vendu à l'encan, savoir:

—Propriétés dans le Premier District—

1—TROIS TERRAINS, avec les bâtisses qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Remparts, Poydras, Lafayette et Basin. Les dits terrains sont désignés par les Nos 1, 2 et 3. Ils ont chacun 25 pieds 8 pouces de face à la rue des Remparts, sur une profondeur de 85 pieds 7 pouces entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Remparts et Lafayette.

2—UN ILET DE TERRE, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme l'îlet No 21, et compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Génois et Télémaque, ayant 377 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Gasquet, et au 2eme de face. [illegible]

Les améliorations qui se trouvent sur cet îlet consistent en plusieurs maisons en bois, et vingt-deux terrains, [illegible] complètement entouré d'arbres qui donnent de l'ombrage, [illegible].

3—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Dorgenois et Tonti. Les dits terrains sont désignés par les Nos 8, 7, 13 et 14.

Le terrain No 8 a 27 pieds de face à la rue du Canal, par 160 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tonti et 170 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur sur l'autre ligne.

Le terrain No 14 a 27 pieds de face à la rue du Canal, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 6 et 7 ont chacun 27 pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles. Ces terrains sont habilement entourés, très élevés et environnés d'améliorations. La rue Gasquet est pavée, les "curb stones" sont posées et pavées.

4—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Rocheblave et Dorgenois. Les deux terrains Nos 33 et 34 font face à la rue Rocheblave; ils ont 27 pieds de face sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les deux autres terrains Nos 14 et 15 font face à la rue Dorgenois et ont chacun 27 pieds de face, sur une profondeur d'environ 140 pieds.

5—DEUX GRANDS TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Gasquet, Palmyre, Broad et Dorgenois; ils sont désignés par les Nos 21 et 22.

Le terrain No 21 a 32 pieds de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le terrain No 22 a 32 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet, sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Ces terrains sont très élevés.

Propriétés dans le Deuxième District:

6—TROIS TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Canal, Douane, Dorgenois et Broad; ils sont désignés par les Nos 4, 5 et 6.

Le terrain No 4 a 30 pieds de face à la rue du Canal, sur 160 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain No 5 a 31 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue du Canal, 30 pieds 6 pouces 6 lignes dans le fond, sur une profondeur de 160 pieds sur la ligne du terrain No 4 et 168 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté.

Le terrain No 6 touche aux terrains sur le côté du fond; il a 27 pieds 9 pouces de face à la rue Dorgenois, sur une profondeur de 145 pieds 3 pouces 2 lignes sur la ligne latérale du côté de la rue de la Douane, et de 140 pieds 6 pouces 6 lignes du côté après la rue du Canal, et 47 pieds 2 pouces 3 lignes au fond.

Ces terrains sont bien remblayés, les banquettes sont faites dans la rue du Canal et sont pavées.

7—NEUF TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Miro et Tonti; ils sont désignés par les Nos 6 à 14 inclusivement.

Le terrain No 11 forme l'angle des rues Bienville et Tonti; il a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds, entre lignes parallèles.

Les terrains Nos 10, 9, 8, ont chacun chacun un terrain No 11; ils ont chacun 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds, entre lignes parallèles.

Le terrain No 7 a 27 pieds 1 pouce de face à la rue Bienville, sur une profondeur de 106 pieds 6 pouces 6 lignes, entre lignes parallèles.

Le No 6 mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Bienville, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 106 pieds, à laquelle distance il rejoint la ligne du profondeur des terrains Nos 8, 9, 10 et 11, mais la profondeur ultérieure limitrophe du No 7, de 27 pieds 6 pouces 6 lignes, sur une largeur, derrière, de 30 pieds 5 pouces, et 6 lignes, la même profondeur à donner à la ligne latérale du côté de No 7, 106 pieds 6 pouces 6 lignes. Ces terrains sont remblayés.

Les terrains Nos 12 et 13 mesurent chacun 28 pieds 10 pouces 7 lignes de face à la rue Tonti, sur une profondeur, de 100 pieds 4¼ pouces entre lignes parallèles.

Le terrain No 14, coin des rues Douane et Tonti, mesure 27 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane, sur une profondeur et façade, sur la rue Tonti, de 106 pieds, entre lignes parallèles.

8—QUATRE TERRAINS situés dans l'îlet compris entre les rues Douane, Bienville, Dorgenois et Rocheblave. Les dits terrains Nos 1, 2 et 4, ont chacun 26 pieds 1 pouce de face à la rue de la Douane, sur une profondeur de 105 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme l'angle des rues Douane et Dorgenois. Ces terrains sont remblayés et élevés.

Ces terrains sont bien remblayés et élevés.

Le tout d'après des plans exposés à la Bourse des Négociants et des Encanteurs.

Conditions—Un tiers comptant, en billets du Trésor des E-U; le reste à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an du jour de la vente, et hypothèque sur les propriétés jusqu'à parfait paiement. L'hypothèque devra embrasser la clause de 5 pour cent (honoraires d'avocat) en cas de procès pour le recouvrement d'un ou des billets de dites acquéreurs.

Les actes de vente, y compris les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis aux frais des acquéreurs, pardevant Ed Barnett, notaire public. 7 avril

---

R. M. DAVIS.

Courtier,

30.......Rue Carondelet.......30.

ACTIONS.......................BILLETS

Traites.......Propriétés foncières.

11mars—1m

COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY,

Bureau central: rue du Camp, No 31.

DÉPOTS:

Le No 13 de la rue Gravier, aux Nos 71 et 73 de la rue Front, aux Nos 15 et 21 de la rue St-Thomas, au No 6 de la rue Seraparr, aux Nos 25 et 27 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BOSWORTH, Président,

JNO F. FRANZ, Surintendant,

WM. VOLCKMANN, Surintendant-adjoint.

5 fév—6m

OPERATIONS. CONSULTATIONS.

Le Dr JAMES S. KNAPP, chirurgien-dentiste, se charge de des opérations qui deviennent les [illegible] dents et de telles autres que les soins de patiens lui permettront d'entreprendre. Il se fait une spécialité pour toutes les maladies de la bouche et des dents. Il indiquera au plus aisé pour les personnes que les dents que le [illegible] des causes les pas spéciales [illegible].

7 fév—6m No 15, rue Baronne, près Canal

J. A. De HART,

DENTISTE,

17.........Dauphine.........17

20 nov—an Près Canal.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE SANS RÉSERVE

De 450 caisses de bottes, souliers et brodequins

PAR HOFFMAN & MARKS,

S. S. ZELLICKER, encanteur.

Bureau, rue de Chartres, No 20.

IL sera vendu, mardi, 9 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 28 de la rue de Chartres—

450 caisses de bottes, souliers et brodequins, comprenant un choix d'articles de clientèle, faits expressément pour le commerce de détail de la ville et venant d'être débarqués des steamers "Mariposa" et "Oriental."

Conditions à la vente.

L'attention des acheteurs est appelée sur cette vente, car tous les articles sont frais et seront vendus sans aucune réserve quelconque. 9 avril

---

PAR FORSTALL & SPEAR.

Deux Propriétés du Deuxième District faisant face à la rue Tremé.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente, No 36 rue Bienville.

SAMEDI 13 avril 1867, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

1o—Un certain Lot de Terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, dans l'îlet formé par les rues Tremé, Marais, Ursulines et St-Philippe, désigné par le No 12 A, mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face sur la rue Tremé, par 127 pieds de profondeur et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et 28 pieds 1 lignes derrière—Les améliorations consistent en une Maison en bois de deux étages, ayant 3 grands appartements, porte sur le côté, hall, galerie devant et derrière, au premier étage trois chambres au second, chambres, et au cabinet au grenier. Cuisine de 3 chambres, au second, et latrines à chaque étage; waterworks &c. &c.

2o—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tremé, Marais, Ursulines et St Philippe, désigné par le No 12 B, mesurant 27 pieds 10 pouces 5 lignes de face à la rue Tremé, par 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles et 120 pieds de profondeur—Les améliorations consistent en une maison en bois, ayant 3 grands appartements, deux cabinets et galerie derrière, cuisine en bois de quatre chambres, citerne, hydrant, &c. &c.

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale sur la propriété portant 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. 5 pour cent ajoutés pour le recouvrement d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement des billets. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, aux frais de l'acquéreur, pardevant E. Bouny, notaire public. 9 avril au 13

Belle Propriété en briques à trois étages, rue Royale, et face à la place St. Antoine, près la Cathédrale.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente 36 rue Bienville.

SAMEDI, 13 avril 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, St Pierre, Chartres et l'Allée St Antoine, et mesurant 23 pieds dix pouces de face à la rue Royale, 75 pieds sur profondeur de face à l'Allée St Antoine, 22 pieds 11 pouces sur la ligne du fond et de la ligne opposée, de 2 pieds, 2 pouces, et à partir de cette profondeur suivant à angle droit d'environ 11 pouces de face de la rue St Pierre, sur une profondeur de 45 pieds jusqu'à la rue Royale, non point du départ. Aussi 100 actions du fond capital de la Banque des Citoyens réduites à $4, sur lesquelles il y a un lien.

Les améliorations consistent en une maison en briques à trois étages, cuisine en briques à trois étages, &c. &c. avec magasin au rez-de-chaussée, maintenant occupée par MM Michon & Schweitzer. Elle vient d'être complètement réparée et repeinte.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à 12 et 24 mois, en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées, et la police devra être transférée au vendeur. Le dit propriété d'assurance devra être remboursée. Les taxes de l'année courante seront à la charge de l'acquéreur. Les hypothèques devront être payées sur la propriété lors de la vente par le vendeur. Les conditions de la vente seront remplies.

Acte de vente pardevant E. G. Gottschalk, notaire public, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur. 6 avril

---

POUR CAUSE DE DÉPART.

Vente d'un fond de Magasin de Variétés.

PAR FORSTALL & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle de vente No 36 rue Bienville.

MERCREDI, 17 avril 1867 à 10 heures il sera vendu, au No 280, rue Vieille Levée, entre Hôpital et Ursulines, pour cause de départ—

Le contenu du dit magasin, comprenant en partie: jouets, boutons, laine zéphyr, soie en bobine blanc et couleur, bonneterie, rubans de toutes qualités, lacets de coton, peignes assortis, aiguilles, épingles, montres, cotons à tricoter, tresses alpaca, soie à coudre assortie, au cabinet, 2 douzaines brodés, broderies, etc, armoire vitrée et un millier d'articles dont la détail serait trop long.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril

---

Propriété de grande valeur sur la rue du Canal près Remparts, Premier District, et Trois Magasins en Briques, rue Peters, et devant Vieille-Levée, entre le Marché aux Légumes et celui aux Viandes, Deuxième District.

Succession de Mme Veuve R. Le Monier.

Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No. 20,442.—

PAR FORSTALL & SPEAR.

PLACIDE J. SPEAR, encanteur,

Salle d'encan, 36 rue Bienville.

SAMEDI, 11 Mai 1867, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre Douane et Canal, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable J. N. Thomas, Juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3 avril 1867, pour le compte de la susdite succession, les propriétés de valeur dont description suit:

1o—UN CERTAIN LOT DE TERRE, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Remparts (aide Circus), Commune et Philippa, désigné en lettre de l'encoignure des rues Canal et Remparts (ou Circus), au No 93 et fait 54 Canal; et mesurant 27 pieds de face à la rue du Canal, par 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une belle résidence en briques, à deux étages, avec mansarde, [illegible] dans l'encaissement, et plusieurs [illegible] et grande appartements, etc.

2o—Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dumaine, Chartres et Peters, et aussi Vieille-Levée, désignés par les Nos 21, 22 et 23 d'après un plan de H. Pilié, déposé pour recours le 15 mars 1867.

Le lot No 23 mesure 30 pieds 9 pouces de face à la rue Peters, et suivant une profondeur de 130 pieds 6 lignes, suivant la rue St-Philippe, par 100 pieds 9 pouces de profondeur, et formant l'encoignure des rues St Philippe et Peters.

Le lot No 21 mesure 20 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Peters, par 100 pieds 9 pouces de profondeur.

Le lot 1 mesure 21 pieds 6 lignes, face à la rue Peters, par 100 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et 21 pieds 2 pouces 6 lignes dans le fond.

Les améliorations consistent en trois magasins en briques à trois étages, [illegible].

Termes et conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale, à 8 pour cent d'intérêt du jour de la vente jusqu'à parfait paiement. Les billets portant clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée au vendeur.

Actes de vente, ainsi que les timbres des Etats-Unis pardevant Emile Magner, aux frais des acquéreurs. 7avril—7, 13, 27—mai 7, 9, 10, 11

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.

—CAFÉ—

Par S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

MERCREDI, 10 avril 1867, il sera vendu au No 147 St Pierre No 60, entre les rues Royale et Chartres—

Le café WELCOME, avec ses liqueurs, verrerie, meubles, etc. etc. Ainsi que le bail de la maison expirant le 1er juillet 1869, à $75 par mois.

Conditions—Comptant. 9avril

Vente pour cause de maladie.

PAR S. GUINAULT, encanteur,

Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI 9 avril 1867, il sera vendu, à 11 heures du matin, à la Métairie, sur la propriété de M. Poissegur—La vacherie de M. Pichelong, consistant en

40 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres au moment de vêler,

1 taureau,

3 chevaux,

1 charrette à lait

Le clientèle, les bidons, les barrels et tous les ustensiles servant à l'usage d'une vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant; de $200 à $400, six mois, et au-dessus de $400, un an de crédit en billets endossés à satisfaction. 31 mars

---

VACHES

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 11 avril 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Lapeyrouse, entre Derbigny et Claiborne, les vaches de Mme Estrade, qui vend pour cause de départ.

33 vaches créoles à la plupart fraîches et au moment de vêler, etc. etc.

AUSSI—Les meubles de la maison, chevaux, charrettes, etc.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant, et au-dessus à mois de crédit en billets endossés à satisfaction. Savril

---

DROGUES, MEDICAMENTS, PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues,

Médicaments,

Peintures,

Huiles,

Huiles essentielles, etc.

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

TEINTURIERS,

DISTILLATEURS,

PARFUMEURS,

PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOU[illegible] de toute grandeur et qualité.

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c.

REÇU dernièrement et offert à bas prix:

Des nouveaux et jolis tapis, de toutes largeurs et qualités. Toiles cirées de [illegible] et de toutes qualités. [illegible] couvertures de tables et de pianos, draps, [illegible], rideaux de fenêtres, etc.

10 mars A. BROUSSEAU & Co, rue de Chartres, No 19.

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

160.........RUE STE-ANNE.........160

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de bonne marque, en bois de rose, chêne ou noyer, table en marbre ou en ardoise, et sont munis des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de fabrication.

Il remplit avec soin et avec retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. Adresser à E. RICHARD, Boîte 1795, 20 avril Bureau de Poste de la Nlle Orléans

---

JAMES D. AUGUSTIN,

Avocat, Conseiller et Notaire public.

30....PASSAGE DE LA BOURSE....30

ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

9mars—1m